

COMMUNE DE JUNAS



Année
2015

Rapport annuel sur la Qualité du Service
Public - Assainissement Collectif

Rapport du **Maire** relatif au Prix et à la Qualité du Service Public d'assainissement collectif pour l'exercice 2015 présenté conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SOMMAIRE

1.1) Organisation administrative du service.....	6
1.2) Conditions d'exploitation du service	6
1.3) Prestations assurées dans le cadre du service géré en délégation	6
1.4) Patrimoine du service.....	7
1.5) Estimation de la population desservie par le réseau de collecte des eaux usées (séparatif) (D201.0).....	7
1.6) Nombre d'autorisations de déversements d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (D202.0) et par système d'assainissement	7
1.7) Nombre d'abonnements sur le système d'assainissement	8
1.8) Volumes facturés	8
1.8.1) Eaux claires parasites	9
1.9) Caractéristiques du réseau de collecte	10
1.10) Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	10
1.10.1) Traitement des effluents.....	10
1.10.2) Prescriptions de rejet et performances	10
1.10.3) Quantité de boues issues de cet ouvrage [t MS] (D203.0)	11
1.10.4) Quantité des sous-produits du traitement.....	12
1.10.5) Consommation électrique du traitement.....	12
2.1) Fixation des tarifs en vigueur.....	14
2.2) Prix du service de l'assainissement collectif	14
2.2.1) Redevance de modernisation des réseaux de collecte	14
2.2.2) Evolution du tarif de l'assainissement collectif	14
La principale augmentation est liée à l'actualisation contractuel et surtout à l'augmentation de la redevance à l'Agence de l'eau.....	14
2.2.3) Prix TTC du service au m ³ pour 120m ³ (D204.0).....	15
2.3) Recettes d'exploitation	16
2.3.1) Recettes de la collectivité	16
2.3.2) Recettes de l'exploitant	16
2.3.1) Recettes de l'agence de l'eau	17
3.1) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des- réseaux de collecte des eaux usées (P202.2B)	19
3.2) Taux de desserte par des réseaux de collecte d'eaux usées (P201.1)	20
3.3) Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	20
3.4) Conformité des équipements d'épuration (P204.3)	20
3.5) Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)	20
3.6) Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation (P206.3)	20
3.7) Interventions du délégataire	21
3.7.1) Interventions désobstruction réseaux	21
3.7.2) Interventions sur équipement (STEP et PR).....	21
3.7.3) Curage préventif du réseau	21
3.7.4) Inspection caméra des réseaux.....	21

4.1) Montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire, montants des subventions de collectivités ou d'organismes publics et des contributions du budget général pour le financement de ces travaux	23
4.2) Etat de la dette.....	23
4.3) Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service au cours de l'exercice	23
4.4) Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service.....	23
4.5) Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice.....	23
5.1) Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (en application de l'article L115-3 du code de l'action sociale et des familles	25

Glossaire

Equivalent habitant (EH) : rejet de 60 grammes de DBO5 par jour

DBO5 : Demande biologique en oxygène pendant 5 jours

DCO : Demande biochimique en oxygène

MES : Matières en suspension

NTK : Azote Kjeldhal

NGL : Azote global

Pt : Phosphore total

TMS : tonne de matière sèche

SISPEA : Système d'Information sur les Services Publics de l'Eau et de l'Assainissement

Indicateurs applicables en assainissement collectif

à fournir dans le cadre du SISPEA

Indicateurs descriptifs des services

D201.0 : estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif

D202.0 : nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées

D203.0 : quantité de boues issues des ouvrages d'épuration

D204.0 : prix TTC du service au m³ pour 120 m³

Indicateurs de performance

P201.1 : taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées

P202.2 : indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées

P203.3 : conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006

P204.3 : conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006

P205.3 : conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006

P206.3 : taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation

P207.0 : montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité

P251.1 : taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers

P252.2 : nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau

P253.2 : taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées

P254.3 : conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau

P255.3 : indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées

P256.2 : durée d'extinction de la dette de la collectivité

P257.0 : taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente

P258.1 : taux de réclamations

1) Caractéristiques techniques du service

1.1) Organisation administrative du service

Le service public de l'assainissement collectif est composé de la Commune de JUNAS.

La Commune est propriétaire de tous les ouvrages du service :

- Canalisations,
- postes de relèvement,
- station d'épuration, etc.

Elle définit elle-même sa politique d'investissement en vue de l'amélioration du service :

- Nouveaux ouvrages,
- Extensions de réseau, etc.

Elle prend en charge le renouvellement des branchements, des canalisations (tronçons de plus de 6m) et du génie civil des ouvrages.

Elle choisit le mode de gestion du service.

Dans le cadre du contrat d'affermage, elle met le patrimoine du service à disposition du délégataire pour qu'il assure l'exploitation.

Elle organise le contrôle de la bonne application du contrat ;

Les missions du service sont :

- Collecte
- Transport
- Traitement
- Elimination des boues produites
- Contrôle des raccordements

1.2) Conditions d'exploitation du service

Le service est exploité en délégation de service public. Le délégataire est la société SAUR en vertu d'un contrat ayant pris effet **01 Janvier 2010**. La durée du contrat est de **11 ans**. Il prend fin le **31/12/2021**. La délégation est un affermage.

Il existe un règlement du service d'assainissement qui a été approuvé par la Collectivité par délibération.

1.3) Prestations assurées dans le cadre du service géré en délégation

La répartition des tâches est la suivante :

		Délégataire	Collectivité
Gestion du service	application du règlement du service	X	
	fonctionnement	X	
	surveillance et entretien des installations	X	
Gestion des abonnés	accueil des usagers	X	
	facturation	X	
	traitement des doléances client	X	

Entretien	de l'ensemble des ouvrages	X	
Renouvellement	des branchements isolés	X	
	des branchements		X
	Des tampons (hors programme de voirie)	X	
	des clôtures	X	
	des collecteurs > 6m		X
	des collecteurs < 6m	X	
	des équipements électromécaniques	X	
	De la station d'épuration		X
	des canalisations au-delà de 6ml y compris accessoires		X
Prestations particulières	curages préventifs (20 % par an)	X	
	Curage curatif	X	
	traitement des boues	X	

1.4) Patrimoine du service

Fonction	Type d'ouvrage
Collecte des eaux usées	5 362 ml de canalisations
Relèvement des eaux usées	1 poste de relèvement et de refoulement
Epuration des eaux usées	1 station d'épuration d'une capacité de 800 EH.
Branchements	254 branchements raccordés

1.5) Estimation de la population desservie par le réseau de collecte des eaux usées (séparatif) (D201.0)

Le service public d'assainissement collectif dessert en 2015, 673 habitants.

Le nombre d'habitant raccordé est évalué sur la base de la population globale du recensement de 2011 de 1086 habitants ramené à l'abonné AEP de 410, soit un ratio de 2,65 habitants par abonné.

1.6) Nombre d'autorisations de déversements d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (D202.0) et par système d'assainissement

Aucune autorisation de déversements d'eaux usées non domestiques n'a été accordée par la collectivité.

1.7) Nombre d'abonnements sur le système d'assainissement

Abonnements	2014	2015	Variation N/ N+1 en %
Nombre d'abonnements domestiques	253	254	0,4
Nombre d'abonnements non domestiques	0	0	

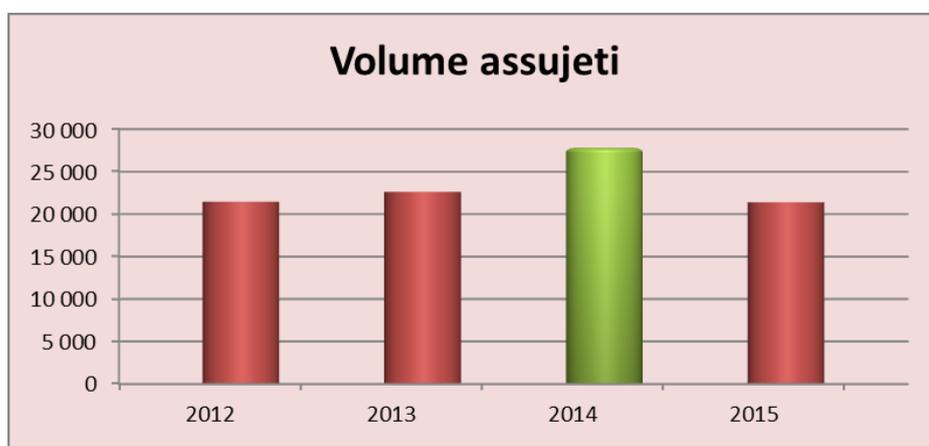
L'évolution est faible en raison du blocage de l'urbanisation en rapport avec la capacité épuratoire de la station d'épuration qui est arrivée à sa limite. Le projet de nouvelle station devrait bientôt démarrer.

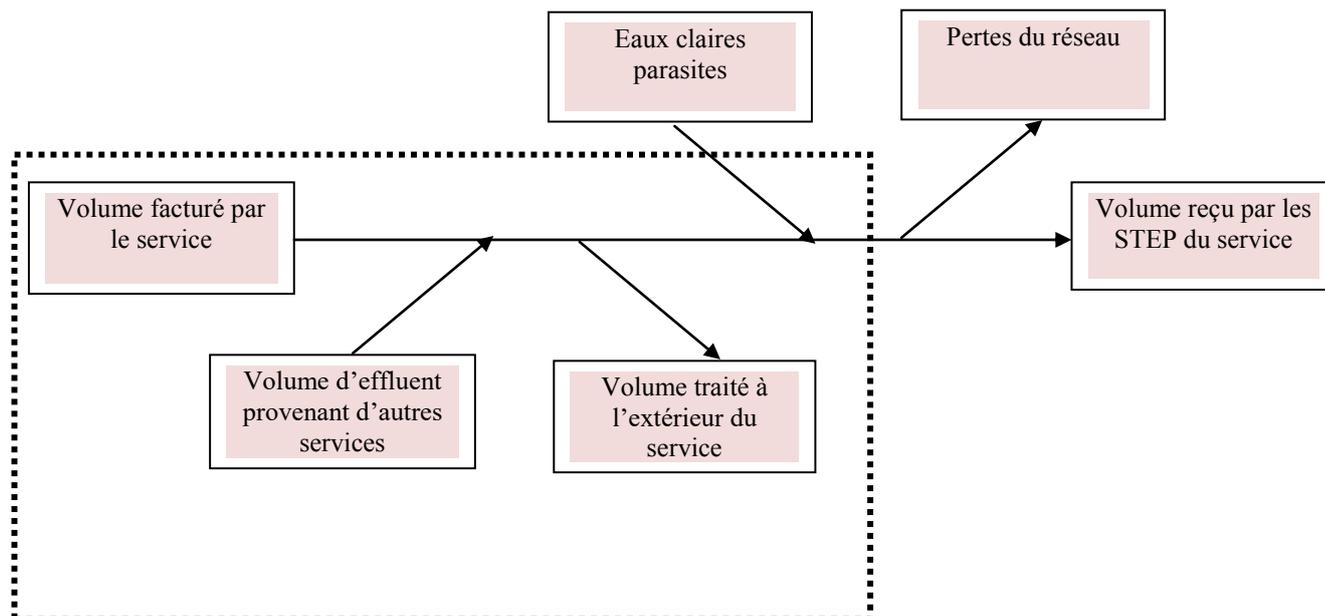
	2012	2013	2014	2015	Variation N/N-1 (%)
Nombre d'abonnés assainissement collectif dont	248	252	253	254	0,4 %

**1.8) Volumes facturés**

Volumes facturés [m ³]	2012	2013	2014	2015	Variation en % N/N-1
Aux abonnés domestiques	21 453	22 630	27 828	21 386	-23,1 %

On retrouve les valeurs de 2013, le relevé de 2014 ayant été réalisé sur 462 j au lieu de 365 j .



Origine des eaux**1.8.1) Eaux claires parasites**

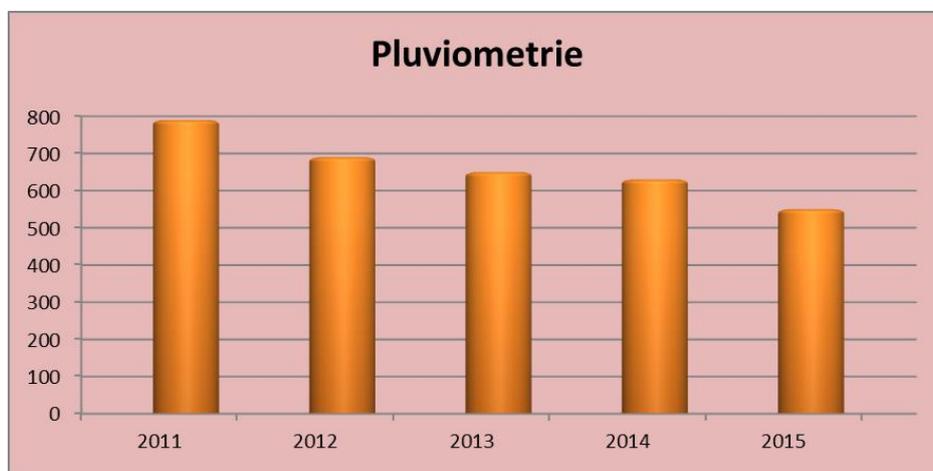
La station n'étant pas équipée de mesure de débit, nous n'avons pas les valeurs des volumes annuels traités par la station d'épuration. Néanmoins, le schéma d'assainissement réalisé en 2006 mettait en évidence la présence d'eaux parasites à hauteur de 20 m³/j.

Un programme de réhabilitation a été identifié en vue de la réduction de ces eaux parasites, programme qui sera mis à exécution en 2016.

La pluviométrie depuis quelques années étant plutôt à la baisse, ces volumes parasites n'ont pas dû augmenter sauf dégradation supplémentaires de réseaux.

Pluviométrie

	2011	2012	2013	2014	2015	Variation N/N-1 (%)
Pluviométrie en mm	790	690	650	630	550	-12,7 %



1.9) Caractéristiques du réseau de collecte

		Linéaire [ml] 2014	Linéaire [ml] 2015	Variation en %
TOTAL	Réseau séparatif	5 362	5 362	0
	Réseau unitaire	0	0	

1.10) Ouvrages d'épuration des eaux usées**1.10.1) Traitement des effluents**

Désignation	
Lieu implantation	Junas
Capacité nominale	800 Equivalent Habitants
Procédé	Lit Bactérien moyenne charge
Date mise en service	1985
Charge nominale hydraulique	120 m ³ /j
Charge nominale en DBO5	48 Kg/j
Niveau de rejet	E
Filière boues	Lits de séchage
Milieu récepteur	Ruisseau de Gamentieille

**1.10.2) Prescriptions de rejet et performances**

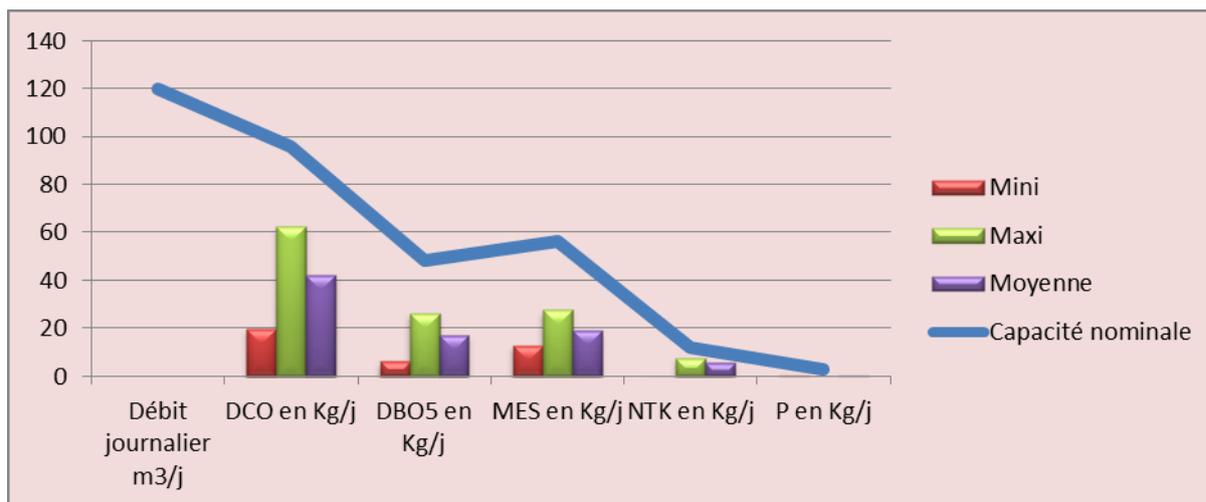
Déclaration de rejet du 30/09/1985, portant autorisation de la station d'épuration de Junas avec rejet des effluents dans le milieu récepteur le ruisseau de Gamentieille.

Le niveau de rejet à respecter est le niveau E soit les valeurs ci-après.

Paramètre	Concentration au point de rejet (mg/l)	Rendement minimum
DBO5	30	60%
DCO	90	60%
MES		50%

Charges reçues

	Capacité nominale	Mini	Maxi	Moyenne	% moyenne / nominale
Débit journalier m3/j	120				
DCO en Kg/j	96	19,9	62,7	42,3	44%
DBO5 en Kg/j	48	6,2	26,3	17,3	36%
MES en Kg/j	56	12,8	27,5	19	34%
NTK en Kg/j	12	2,7	7,7	5,6	47%
P en Kg/j	3	0,3	0,8	0,6	20%



En moyenne, la STEP de Junas reçoit moins de 50 % de la charge nominale. Malgré ceux les rejets ne sont pas satisfaisants. Le problème vient de l'obsolescence des ouvrages et du type de traitement qui ne permet plus d'assurer un traitement satisfaisant et encore moins admettre des charges supplémentaires.

1.10.3) Quantité de boues issues de cet ouvrage [t MS] (D203.0)

	2014	2015	Variation en %
Tonnage de boues produites en tonnes de matière sèche	6,05	5,565	-8 %
Tonnage de boues évacuées en tonnes de matière sèche	6,26	5,564	-11 %

Les boues sont évacuées en centre de compostage agréé.

1.10.4) Quantité des sous-produits du traitement

Les sous-produits évacués sont :

Nature	Unité	2013	2014	2015	Variation N/N-1 en %
Refus dégrillage	Kg	700	700	175	-75

Les produits de dégrillage sont évacués à la station d'épuration de Nîmes. Il n'y a pas de sables ni de graisses, la station n'étant pas pourvue de ce type de prétraitement.

1.10.5) Consommation électrique du traitement

Consommation électrique en KWh			
Site	2014	2014	Variation N/N-1 (%)
STEP Junas	15 174	27 247	+ 79,6 %

La consommation globale d'énergie électrique est de **27 247 kWh** soit une forte augmentation de 79,6 % par rapport à 2014, alors que le volume d'eau traité n'a quasiment pas augmenté. La consommation ramenée au m³ traité a donc fortement augmenté, ce qui traduit le vieillissement de l'ouvrage.

2) Tarification et recettes du service public de l'assainissement collectif

2.1) Fixation des tarifs en vigueur

L'assemblée délibérante a voté les tarifs concernant la part collectivité.

Pour les collectivités en délégation de service, les tarifs concernant la part de la société SAUR sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujéti à la TVA.

2.2) Prix du service de l'assainissement collectif

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

2.2.1) Redevance de modernisation des réseaux de collecte

	1 ^{er} Jan 2015	1 ^{er} Jan 2016
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (€/m ³)	0.1550	0.1600

2.2.2) Evolution du tarif de l'assainissement collectif

	Désignation	1 ^{er} Jan 2015	1 ^{er} Jan 2016	Variation en %
Part de l'exploitant	Part fixe [€ HT/an]	46,77	46,92	2
	Part proportionnelle [€ HT/m ³]	0,4313	0,4327	0,20
Part de la collectivité	Part fixe [€ HT/an]	35,47	35,47	0
	Part proportionnelle [€ HT/m ³]	0,6000	0,6000	0
Redevances et taxes	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,155	0,160	3,2
	TVA	10 %	10 %	0

La principale augmentation est liée à l'actualisation contractuel et surtout à l'augmentation de la redevance à l'Agence de l'eau.

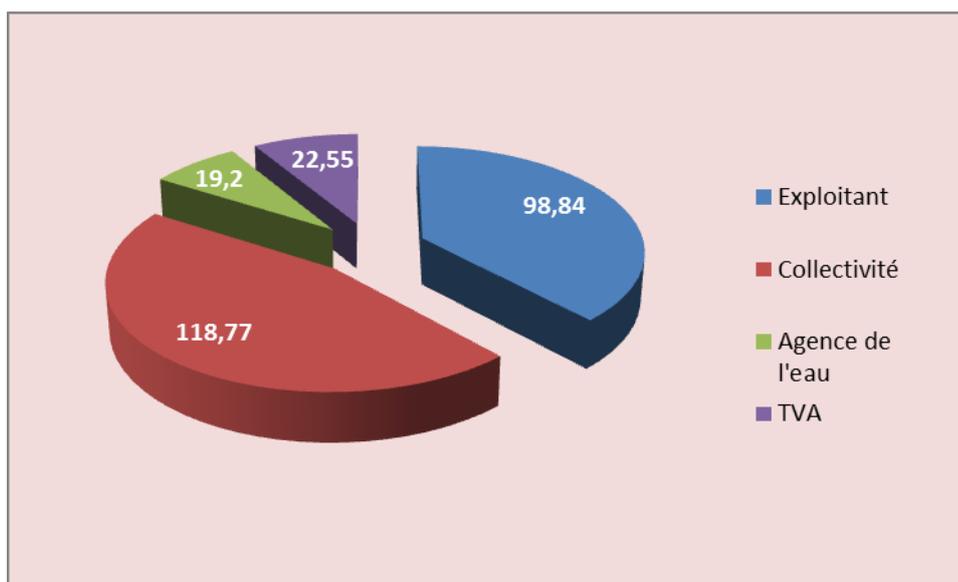
2.2.3) Prix TTC du service au m³ pour 120m³ (D204.0)

Composante de la facture d'assainissement d'un ménage de référence (120m³)

	1 ^{er} Jan 2015	1 ^{er} Jan 2016	Variation en %
Exploitant	98,53	98,84	0,3
Collectivité	118,77	118,77	0
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	18,60	19,20	3,2
TVA	22,47	22,55	0,4
Total [€ TTC]	247,07	248,06	0,4

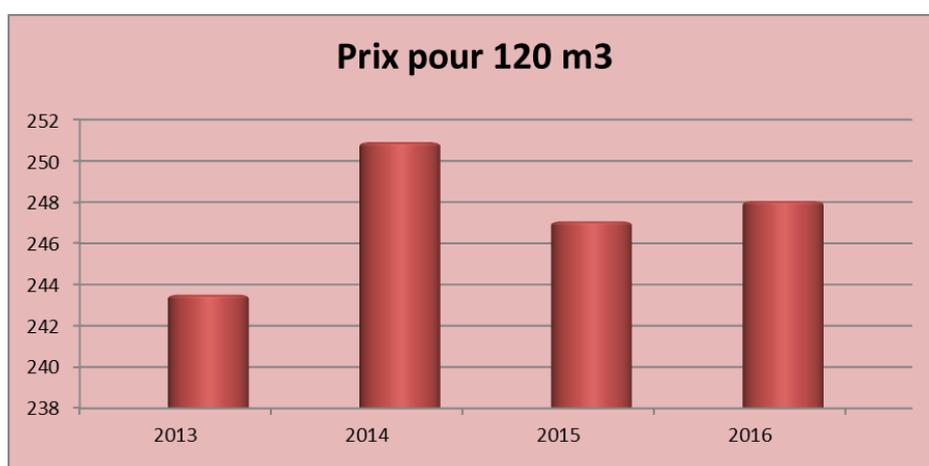
Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : **2,067 €/m³**

Répartition recettes



Evolution tarifaire d'une facture type pour une consommation de 120 m³/an

	2013	2014	2015	2016
Part collectivité	155,50	155,50	107,47	107,47
Abon.Collectivité	51,07	51,07	35,47	35,47
Conso.Collectivité	104,43	104,43	72,00	72,00
Part SAUR	54,068	54,59	98,53	98,84
Abon.SAUR	15,14	15,29	46,77	46,92
Conso.SAUR	38,928	39,30	51,76	51,92
AE Modernisation réseaux	18	18	18,60	19,20
TVA	15,93	22,81	22,47	22,55
Total TTC	243,51	250,91	247,07	248,06
Prix au m³	2,029	2,090	2,059	2,067



Le changement entre 2014 et 2015 provient d'un avenant passé le 22 Décembre 2014, applicable au 1 Janvier 2015 , avenant modifiant complètement la tarification .

2.3) Recettes d'exploitation

2.3.1) Recettes de la collectivité

	2013	2014	2015	Variation en % N/N-1
Total recettes liées à la facturation des abonnés	32 000 €	30 000 €	22 172 €	-65,7
dont redevances eaux usées domestiques	19 130 €	17 080 €	13 162 €	-22,9
dont abonnements	12 870 €	12 920 €	9 009 €	-30,3

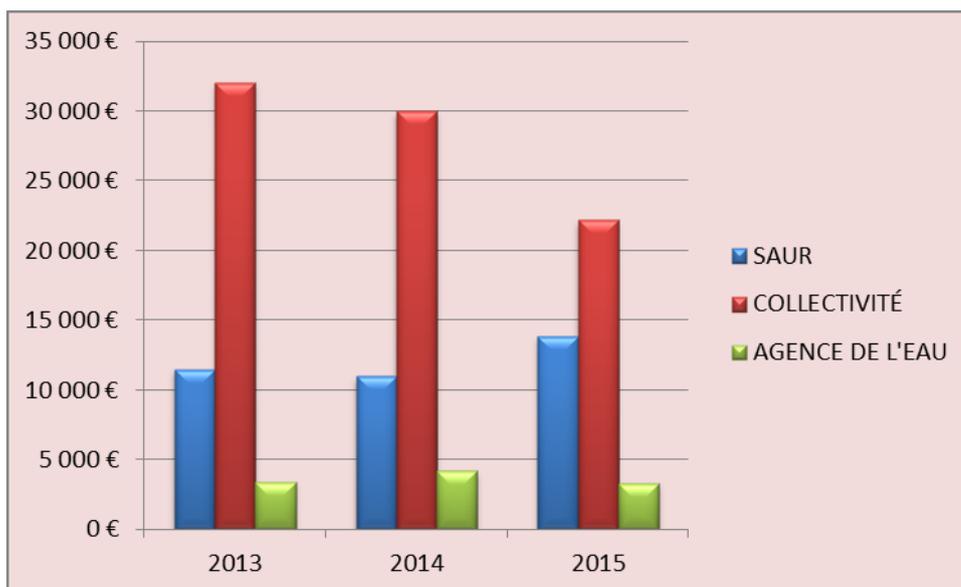
2.3.2) Recettes de l'exploitant

	2013	2014	2015	Variation en %
Total recettes liées à la facturation des abonnés	11 482 €	10 964 €	13 837 €	26,2
dont redevances eaux usées domestiques	7 667 €	7 095 €	1 957 €	-72,4
dont abonnements	3 815 €	3 869€	11 879€	207

Les recettes ont baissé entre 2013 et 2014.

2.3.1) Recettes de l'agence de l'eau

	2013	2014	2015	Variation en %
Total recettes liées à la facturation des abonnés	3 394 €	4 174 €	3 314 €	-20,6



La baisse sur 2015 est liée à la baisse des volumes assujettis liés à une période de relève plus courte.

3) Indicateurs de performance du service de l'assainissement collectif

3.1) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des- réseaux de collecte des eaux usées (P202.2B)

Nouveau mode de calcul introduit par l'arrêté du 02 Décembre 2013 et applicable à partir de l'exercice 2013.

			Nombre de points	Points obtenus
VP.250	A	Existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte hors branchements	10	10
VP.251	A	Définition d'une procédure de mise à jour du plan au moins annuelle	5	5
VP.252 à 254	B	Existence d'un inventaire des réseaux avec précisions sur matériaux et diamètre sur au moins la moitié des réseaux Procédure de mise à jour du plan est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire	10	10
VP.253	B	Connaissance matériaux et diamètre pour 60 à 69,9 %	1	1
VP.253	B	Connaissance matériaux et diamètre pour 70 à 79,9 %	1	1
VP.253	B	Connaissance matériaux et diamètre pour 80 à 89,9 %	1	1
VP.253	B	Connaissance matériaux et diamètre pour 90 à 94,5 %	1	1
VP.253	B	Connaissance matériaux et diamètre pour 95 %	1	1
VP.255	B	Inventaire réseaux avec date et période de pose pour chaque tronçon		
	B	Connaissance pour au moins 50 %	0	0
		Connaissance pour entre 50 % et 59,9 %	10	0
		Connaissance pour entre 60 % et 69,9 %	11	0
		Connaissance pour entre 70 % et 79,9 %	12	0
		Connaissance pour entre 80 % et 89,9 %	13	0
		Connaissance pour entre 90 % et 94,9 %	14	0
		Connaissance pour au moins 95 %	15	15
VP.256	C	Information géographique sur altimétrie, la moitié du linéaire étant renseigné	10	0
VP.256	C	Information sur altimétrie par tranche de 10 % à partir de 50 % de réseau renseigné et jusqu'à 90 %	5	0
VP.	C	Localisation et description des ouvrages annexes (PR, déversoirs,..)	10	10
	C	Existence et mis à jour annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants (TTT, réseaux)	10	10
	C	Inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon de collecte (entre deux regards)	10	10
	C	Inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon	10	10
	C	Définition et mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau	10	0
	C	Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins trois ans	10	0
		TOTAL	120	85

3.2) Taux de desserte par des réseaux de collecte d'eaux usées (P201.1)

	2012	2013	2014	2015	Variation N/N-1 (%)
Nombre d'habitants estimé	1 109	1 109	1 125	1 125	0 %
Nombre d'abonnés eau potable	419	418	425	425	0 %
Nombre d'abonnés assainissement collectif	248	252	253	254	0,4 %
Nombre de clients potentiels assainissement collectif (estimation)	657	667	670	673	0,4 %
Taux de desserte par des réseaux de collecte d'eaux usées (%)	59,10	60,20	59,50	59,80	0,5 %

*Année recensement

3.3) Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

Le service chargé de la Police des eaux considère que la collecte des eaux usées est conforme aux prescriptions de l'arrêté du 22 juin 2007.

3.4) Conformité des équipements d'épuration (P204.3)

Les équipements d'épuration sont conformes aux prescriptions de l'arrêté du 22 juin 2007.

3.5) Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)

La performance des ouvrages d'épuration ne répond pas aux prescriptions de l'arrêté du 22 juin 2007.

	2013	2014	2015
Taux de conformité bilans en %	0	0	0

Même si en théorie, la charge nominale n'est pas atteinte, la vétusté des ouvrages et la nature du traitement ne permet pas d'être conforme sur l'ensemble des paramètres.

Il est urgent de refaire cet ouvrage. (Prévu en 2017)

3.6) Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation (P206.3)

Une filière est dite « conforme » si la filière de traitement est déclarée ou autorisée selon sa taille et si le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur.

Les refus de dégrillage et les boues de curage ne sont pas pris en compte.

Filière : compostage dans site autorisé et agréé,

- conformité de la filière : oui –compostage
- tonnage de Matières Sèches évacuées dans l'année : **5,56**

Le tableau ci-dessous synthétise les indicateurs ci-avant suivant le décret du 2 Mai 2007:

Thème	Numéro	Indicateur	2015	Unité	Degré de fiabilité
Indicateur de performance	P203.3	Conformité de la collecte des effluents	O	O/N	A
Indicateur de performance	P204.3	Conformité des équipements d'épuration	O	O/N	A
Indicateur de performance	P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration	N	O/N	A
Indicateur de performance	P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	%	A

A Très fiable - B Fiable - C Peu Fiable

3.7) Interventions du délégataire**3.7.1) Interventions désobstruction réseaux**

	2014	2015	Variation en % N/N-1
Total intervention	4	6	50

3.7.2) Interventions sur équipement (STEP et PR)

	2014	2015	Variation en %
Total interventions	1	5	400

3.7.3) Curage préventif du réseau

	2014	2015	Variation en %
Linéaire de réseaux en ml	1 250	1 040	-16,4

3.7.4) Inspection caméra des réseaux

	2014	2015	Variation en %
Linéaire de réseaux en ml	0	0	0

Contractuellement le délégataire doit 430 ml d'inspection caméra chaque année pour permettre la recherche des eaux parasites.

4) Financement des investissements

4.1) Montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire, montants des subventions de collectivités ou d'organismes publics et des contributions du budget général pour le financement de ces travaux

Objet des travaux	Montant de travaux TTC	Subventions accordées
Achat terrain pour nouvelle station d'épuration	20 000 €	Demande en cours
Frais d'étude nouvelle station d'épuration	29 863,39	

4.2) Etat de la dette

L'état de la dette au 31 décembre 2015 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2014	2015
Encours de la dette au 31 décembre	74 230,84€	68 635,44€
Annuité de remboursement de la dette en cours d'exercice	8 621,16€	8 621,16€
Dont en intérêts	3 251,09€	3 025,76€
Dont en capital	5 370,07€	5 595,40€

4.3) Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service au cours de l'exercice

	2014	2015
Montant des amortissements dont	13 851 €	13 851 €
Station d'épuration	13 851 €	13 851 €
Réseaux	0	0

4.4) Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

Objet des travaux	Montant prévisionnel TTC
Réhabilitation du réseau d'assainissement	326 160 €
Construction d'une nouvelle station d'épuration	1 892 760 €

4.5) Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Objet des travaux
Néant

5) Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

**5.1) Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité
(en application de l'article L115-3 du code de l'action sociale et des familles)**

	2014	2015
Nombre d'abandon de créance	1	1
Montant des abandons de créance	15€	1€
Versement à un fonds de solidarité	0	0
Nombre de demandes reçues	0	0

6) Note liminaire sur le prix global de l'eau et de l'assainissement

Prix global de l'eau potable et de l'assainissement, toutes taxes et redevances comprises pour une consommation de référence de 120m³ :

	1er Jan 2015	1er Jan 2016
Part de l'exploitant du service d'eau potable de l'assainissement collectif	140,23 98,53	140,21 98,84
Part de la collectivité pour le service d'eau potable pour l'assainissement collectif	134,23 107,47	134,23 107,47
Agence de l'eau Redevance de pollution domestique Redevance de modernisation des réseaux de collecte	34,80 18,60	34,80 19,20
Autre tiers pour le service d'eau potable pour l'assainissement collectif	13,20 0	13,20 0
TVA pour le service d'eau potable* pour l'assainissement collectif	17,73 22,47	17,73 22,55
Total TTC pour le service d'eau potable* pour l'assainissement collectif	340,19 247,07	340,19 248,06
Total TTC global	587,26	588,25
Prix au m3 pour 120 m3 € TTC	4,894	4,902